

**Tarifs de réseaux et surcharges applicables aux clients résidentiels électricité raccordés au réseau basse tension sans mesure de pointe du 01.01.2026 au 31.12.2026 - TVAC**

Gestionnaires de réseau de distribution (GRD) d'électricité actifs en Wallonie	TARIFS DE RÉSEAUX 2026 TVAC								SURCHARGES 2026 TVAC			ÉNERGIE					
	Terme fixe* (€/an)	Tarifs de distribution						Tarifs de refacturation du transport c€/kWh	Cotisation énergie c€/kWh	Droit d'accise spécial c€/kWh	Redevance de raccordement c€/kWh	Électricité <a href="#">CompaCWaPE</a>					
		Terme proportionnel (c€/kWh)															
		Compteur à tarification															
		simple	bihoraire		impact												
	24h/24	Heures creuses	Heures pleines	ECO	MEDIUM	PIC	exclusif nuit										
AIEG	19,50	10,86965	6,66291	12,05279	4,55953	9,81796	15,07640	6,66291	2,74252								
AIESH	17,93	13,63965	8,21312	15,16586	5,49986	12,28302	19,06618	8,21312	2,74252								
ORES ASSETS	14,10	11,98070	7,38666	13,27278	5,08965	10,83219	16,57474	7,38666	2,74252								
RESA	26,50	11,06315	7,01273	12,20232	4,98753	10,05054	15,11356	7,01273	2,74252								
RÉSEAU DES ÉNERGIES DE WAVRE	26,44	12,47514	7,83587	13,77995	5,51623	11,31533	17,11443	7,83587	2,74252								

**Remarques:**

Les montants ci-dessus sont repris TVA comprise.

La TVA applicable aux clients résidentiels est de 6%, excepté pour la redevance de raccordement sur laquelle la TVA ne s'applique pas.

Le prix final de l'énergie est constitué par la somme du prix de l'énergie, des tarifs de réseaux et des surcharges.

Les tarifs de réseau sont proposés par les GRD et approuvés par la CWaPE.

La cotisation énergie et le droit d'accise spécial sont fixés dans la législation fédérale, et le montant de la redevance de raccordement est fixé par la législation régionale wallonne.

Ce tableau de synthèse est indicatif - Les grilles tarifaires des tarifs de distribution approuvées par la CWaPE sont également publiées sur le site Internet de la CWaPE.

\* Le terme fixe ne s'applique pas avec le tarif Impact.

Mise à jour du 3.02.2026 (Surcharges en électricité)